

Le « banquier du génocide » rwandais condamné à trente ans de prison

Le Monde, 1^{er} décembre 2009

Ephrem Nkezabera a été reconnu coupable d'un nombre "indéterminé" de meurtres, de tentatives de meurtre et de viols.

Le Rwandais Ephrem Nkezabera, surnommé le "*banquier du génocide*", a été condamné mardi 1^{er} décembre à trente ans de réclusion par la cour d'assises de Bruxelles pour des crimes de guerre, dont des meurtres et des viols, commis durant le génocide de 1994 dans son pays. La cour a suivi le réquisitoire du parquet qui avait réclamé une peine de trente ans de réclusion, lui reconnaissant comme circonstance atténuante d'avoir collaboré à l'enquête.

Lundi, les douze jurés de la cour d'assises de Bruxelles l'avaient reconnu coupable de tous les faits qui lui étaient reprochés : un nombre "*indéterminé*" de meurtres, de tentatives de meurtre et de viols, commis par lui-même et par des miliciens placés sous ses ordres. Ces faits, y compris

– pour la première fois dans l'histoire judiciaire de la Belgique – les viols, ont été qualifiés de crimes de guerre.

Proche du gouvernement génocidaire, il avait également avoué pendant l'instruction avoir armé et financé les Interahamwe, les milices extrémistes hutu impliquées dans le génocide, et avoir financé la station extrémiste Radio télévision libre des Mille Collines (RTL). Il contestait en revanche les accusations de viols.

Souffrant d'un cancer, Ephrem Nkezabera, 57 ans, ancien directeur de la Banque commerciale du Rwanda, n'a pas assisté à son procès, qui s'était ouvert début novembre. Il est actuellement en liberté conditionnelle. M. Nkezabera a été arrêté en 2004 à Bruxelles sur mandat d'arrêt du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), qui avait demandé à la Belgique de le juger en vertu de la loi belge dite de "compétence universelle", qui permet aux tri-

bunaux du royaume de juger les auteurs présumés de crimes contre l'humanité, quel que soit l'endroit où ils ont été commis.

Le Monde avec AFP